



REGLEMENT Coupe Auvergne Rhône-Alpes et CHAMPIONNAT REGIONAL 2026

1. DEFINITION : Le comité Auvergne-Rhône-Alpes FFC organise une Coupe Auvergne-Rhône-Alpes de Descente VTT , regroupant 5 épreuves comptant pour la Coupe Auvergne-Rhône-Alpes + une épreuve comptant pour le Championnat Auvergne-Rhône-Alpes . Ces épreuves sont ouvertes aux licenciés (FFC ou UCI). Seuls les pilotes licenciés en Auvergne Rhône-Alpes peuvent marquer des points pour le classement général.

Il est possible de prendre une licence temporaire, le pass'découverte qui est valable 1 mois (25 €).

Attention à la date de validité de cette dernière ! (se rapprocher de la commission DH pour plus d'infos)

Pour une épreuve de Coupe :

- 1^{er} jour : reconnaissance de la piste à VTT (obligatoire, 2 runs d'essais MINIMUM ! Le warm-up n'est pas considéré comme une reconnaissance, sauf cas exceptionnel ,sur décisions des arbitres)

-2ème jour : compétition en deux manches, le meilleur des deux résultats étant pris en compte pour le classement.

Pour le Championnat :

-1er jour : reconnaissance de la piste à VTT (obligatoire, au moins 2 runs d'essais)

- -2ème jour : compétition en deux manches, le matin, la manche de **placement** par catégories d'âge ; l'après-midi, la finale qui servira de manche de **classement** toujours par catégories.

Les pilotes qui n'ont pas pris le départ de la 1ère manche, ne seront pas acceptés au départ de la 2nde manche.

Le classement général établi après chaque épreuve ne prendra en compte que les compétiteurs licenciés dans le comité Auvergne Rhône-Alpes. Tout compétiteur participant à ces épreuves s'engage à respecter le présent règlement. La réglementation générale de la coupe régionale est entièrement liée à la réglementation nationale et internationale (UCI) Notre réglementation régionale est là en tant que règlement intérieur de nos épreuves. En cas de litige, la réglementation appliquée sera celle du règlement arbitral des Coupes de France de DH FFC.

Les licenciés d'autres comités régionaux seront intégrés au classement de la course, mais non de la Coupe Auvergne Rhône-Alpes (classement général)

Ces épreuves peuvent être ouvertes aux non licenciés (si l'organisateur propose la démarche), Les non-licenciés ne sont pas pris en compte pour le classement de la Coupe Auvergne-Rhône-Alpes .

Ils participeront à une course OPEN sous l'entière responsabilité de l'organisateur. Ils ne seront pas intégrés au classement.

2. CATEGORIES : Les catégories de coureurs seront les suivantes :

- **U15** = Minimes Garçons : 13 à 14 ans
- **U17** = Cadets : 15 à 16 ans
- **U19** = Juniors : 17 à 18 ans
- **Homme** : 19 à 34 ans
- **Master 35** : 35 à 39 ans
- **Master 40** : 40 à 49 ans
- **Master 50** : 50 ans à 59 ans
- **Master 60** : 60 ans et +
- **U15F** = Minimes Filles : 13 à 14 ans
- **U17F** = Cadettes : 15 à 16 ans
- **U19F** = Juniors Filles : 17 à 18 ans
- **Dames** : de 19 à 34 ans .
- **Master Dames** : 35 ans et +

SPECIFICITES de la catégorie U15-U15F :

Épreuve DH pour les catégories écoles de cyclisme (réglementation fédérale) :

- Seuls les vélos munis d'une fourche simple té (débattement libre) sont autorisés en catégorie minime ; Un tracé spécifique sera réservé aux Minimes.
- Les U15 munis d'une double-té pourront participer à l'épreuve mais ne seront pas classés.
- Le choix du tracé sera soumis à la décision de l'arbitre/commissaire avec un délégué technique préalablement désigné par le club organisateur ou la commission DH AuRA .
- Les minimes sont tenus de respecter le tracé dédié à leur catégorie, même lors des essais .

3. ENGAGEMENTS : Les frais d'engagements seront au maximum de 39 euros par épreuve pour toutes les catégories sauf pour les U15 et les femmes qui seront de 32 euros maximum. Une augmentation de 10 € sera appliquée, 10 jours avant le début de l'épreuve .

Les inscriptions se feront obligatoirement en ligne via la plate-forme d'inscription de le FFC (lien AuRA) :

https://maj.ffc.fr/a_VTT/aura/EngInd_fr/Eng_vtt_Ind_fr.asp

Le tarif d'inscription pour les pilotes Non-Licenciés sera de 60 € si l'organisateur propose cette disposition .

La date limite d'inscription en ligne précédant le week-end de la course sera déterminée par l'organisateur.(en général le mercredi précédant l'épreuve)

4. EQUIPEMENT : Chaque compétiteur devra, sous peine d'exclusion de l'épreuve, revêtir les protections suivantes : casque intégral **monobloc** , gants longs, protection dorsale, coudières et genouillères, maillot à manches longues. Cette réglementation s'applique lors des périodes d'entraînement et de course. Le non-respect du port des protections obligatoires pourra entraîner, sur décision des commissaires, une exclusion de la compétition.

Le port des **cameras** durant nos épreuves est interdit lors des manches chronométrées ,elles sont autorisées lors des reconnaissances si elles sont fixées sur la visière (dessus ou dessous celle-ci ,FFC art 4.3.014)

Les genouillères longues (genoux + tibias) sont obligatoires seulement si le pilote roule en short. (UCI art 4.3.011)

Le maillot doit être ajusté à la taille ou rentré dans la pantalon .

5. PLAQUES Afin de distinguer les catégories U15 et les Dames ,le pourtour de la plaque sera **Jaune** pour les U15 et **Rose** pour les Dames –**Noire** : autres catégories (Homme/Masters/U17/U19) Cela facilitera la mise en grille et rendra le contrôle du respect du tracé Minime plus aisé. Les numéros de plaques seront consécutifs.

6. PISTE : La Coupe Auvergne-Rhône-Alpes est le PREMIER niveau de pratique pour la compétition de VTT de Descente, le tracé se voudra accessible au plus grand nombre. Pour la catégorie U15, la piste proposée pourra être ponctuellement une variante de la piste officielle afin d'éviter les zones trop engagées et les sauts de grande taille. Un fléchage spécifique sera mis en place pour ce tracé. (Pour plus d'infos, se reporter au guide du traceur DH).

La piste pourra être modifiée jusqu'à 2h avant la fin des reconnaissances à vélo .

7. DEROULEMENT DE LA COURSE : Durant les séances de reconnaissances , le compétiteur se doit d'effectuer au minimum 2 reconnaissances de la piste. Les entraînements effectués en dehors des heures de reconnaissance officielles sont interdits. (Reg. FFC DH art 19.6 Essai en dehors des reconnaissances officielles : mise hors course.)

Warm-up du dimanche matin (**Non obligatoire** , à la discrétion de l'organisateur) : Chaque pilote doit pouvoir faire au minimum 1 run d'échauffement ; si la logistique et le timing le permettent ,plusieurs runs d'échauffement sont possibles . Le Warm-up n'est pas obligatoire ,c'est une séance d' échauffement .Durant cette période , les pauses sont autorisées si elles sont de courtes durée ou pour des raisons de sécurité (visibilité difficile ,problèmes mécaniques ,terrain boueux ,etc. ...)

Le jour de la course, les horaires de départ affichés devront être respectés sous peine de possible refus de départ.

La liste de départ du matin sera organisée par catégorie d'âges afin de préserver l'équité entre les pilotes du même âge : U15/M60/M50/M40/M35/U17/U19/Dames/Hommes.

L'après-midi, le départ s'effectuera dans l'ordre inverse du scratch du matin (sauf pour le Championnat).

Pour chaque épreuve, la prise de départ de la 2ème manche ne pourra se faire que si le pilote a pris le départ de la 1ère manche.

8. RECLAMATIONS : Les réclamations concernant le classement de l'épreuve devront être présentées par écrit et signées au Commissaire de l'épreuve dans un délai de 15 minutes après présentation des résultats.

9. CALENDRIER 2026 :

Club	Lieu	Département	Dates	Appellation
UCHAV	Cormaranche en B.	01	30-31 Mai	AuRA DH Cup #1
VC Besse	Super Besse	63	20-21 Juin	AuRA DH Cup #2
CC Die	Col du Rousset	26	4/5 Juillet	AuRA DH Cup #3
VCPSF	Le Lioran	15	29/30 Aout	Championnat AuRA
Les Pieds à Terre	Les 7 Laux	38	12-13 Septembre	AuRA DH Cup #4
Chalmazel Gravity	Chalmazel	42	26-27 Septembre	AuRA DH Cup #5

10. CLASSEMENTS : Un classement sera établi sur chaque épreuve pour l'ensemble des participants selon les catégories d'inscription. Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés. Le classement général Coupe Auvergne-Rhône-Alpes sera établi selon les règles suivantes : L'attribution des points de chaque manche sera faite pour le classement des licenciés Auvergne-Rhône-Alpes de chaque catégorie selon la règle suivante :

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	300	35	196	69	132	103	98	137	64	171	30
2	290	36	194	70	131	104	97	138	63	172	29
3	281	37	192	71	130	105	96	139	62	173	28
4	273	38	190	72	129	106	95	140	61	174	27
5	266	39	188	73	128	107	94	141	60	175	26
6	260	40	186	74	127	108	93	142	59	176	25
7	255	41	184	75	126	109	92	143	58	177	24
8	251	42	182	76	125	110	91	144	57	178	23
9	248	43	180	77	124	111	90	145	56	179	22
10	246	44	178	78	123	112	89	146	55	180	21
11	244	45	176	79	122	113	88	147	54	181	20
12	242	46	174	80	121	114	87	148	53	182	19
13	240	47	172	81	120	115	86	149	52	183	18
14	238	48	170	82	119	116	85	150	51	184	17
15	236	49	168	83	118	117	84	151	50	185	16
16	234	50	166	84	117	118	83	152	49	186	15
17	232	51	164	85	116	119	82	153	48	187	14
18	230	52	162	86	115	120	81	154	47	188	13
19	228	53	160	87	114	121	80	155	46	189	12
20	226	54	158	88	113	122	79	156	45	190	11
21	224	55	156	89	112	123	78	157	44	191	10
22	222	56	154	90	111	124	77	158	43	192	9
23	220	57	152	91	110	125	76	159	42	193	8
24	218	58	150	92	109	126	75	160	41	194	7
25	216	59	148	93	108	127	74	161	40	195	6
26	214	60	146	94	107	128	73	162	39	196	5
27	212	61	144	95	106	129	72	163	38	197	4
28	210	62	142	96	105	130	71	164	37	198	3
29	208	63	140	97	104	131	70	165	36	199	2
30	206	64	138	98	103	132	69	166	35	200	1
31	204	65	136	99	102	133	68	167	34		
32	202	66	135	100	101	134	67	168	33		
33	200	67	134	101	100	135	66	169	32		
34	198	68	133	102	99	136	65	170	31		

- Pour 2026 , il n'y aura pas de joker pour le classement général Auvergne-Rhône-Alpes .
- Les titres de « Vainqueur de la Coupe Auvergne Rhône Alpes » seront attribués pour chaque catégorie lors de la dernière épreuve de DH.
- Un classement Scratch Coupe Auvergne Rhône-Alpes sera mis en place selon le modèle utilisé en Coupe de France